

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Liste des délibérations prises lors de la réunion
du conseil municipal du 11 septembre 2026**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Jean-Jacques BERTRAND, Thierry RIBOULET, Audrey ARNOUX (présente à partir de la délibération DE 2026-105), Michel FRISQUE, Nathalie SORSANA, Théo CHIARAZZO, Josepha LEFEBVRE, Elodie JARRY (présente à partir de la délibération DE 2026-108).

ABSENTS REPRESENTES : Sylvie DUMAS qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Johanna SEREE qui donne procuration à Michel FRISQUE, Nicolas ROBERTO qui donne procuration à Léon AUBERT, Anthony RICHAUD qui donne procuration à Nathalie SORSANA.

ABSENT :

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

DE 2026-104 – Travaux de réhabilitation des stations d'épuration – prêt long terme.

Monsieur le Maire indique que deux banques ont été sollicitées pour un prêt de 120 000 euros la banque des territoires et le Crédit Agricole.

La banque des territoires a répondu qu'ils ne financent pas les travaux déjà réalisés.

La proposition du Crédit agricole est acceptée à l'unanimité.

DE 2026-105– Construction d'un préau pour l'école communale – choix des entreprises pour le lot 5 – lancement d'une nouvelle procédure pour les lots 1, 2, 3 et 4.

Suite à la consultation lancée pour la construction du préau, cinq offres ont été reçues, trois offres sont incomplètes donc non recevables pour les lots 1,2 ,3 et 4.

Deux offres sont complètes et recevables pour le lot 5.

Il est proposé de choisir l'entreprise BS VOIRIE pour le lot 5 – VRD qui a fait l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 12 359,12 € HT. Une nouvelle consultation sera lancée pour les lots 1, 2, 3 et 4.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-106 – Travaux d'extension du réseau d'eau potable jusqu'au terrain multisports.

Il est proposé de réaliser les travaux nécessaires pour alimenter en eau potable le terrain multisports pour un montant de 11 479 € HT.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-107 – Création de caniveaux pour assainir la voie communale – demande de subvention au Département au titre des amendes de police.

Il est proposé de réaliser 2 caniveaux pour assainir la voie communale Chemin des granges.

Le montant des travaux est estimé à 30 000 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-108 - Indemnités des élus – modification de la délibération 2026-058.

Suite à l'élection du 4^{ème} adjoint il est proposé de fixer l'indemnité de Thierry RIBOULET, délégué à la culture et au tourisme ainsi que celle de Michel Frisque délégué à la gestion des murs de soutènement.

Le tableau des indemnités présenté en séance est adopté à l'unanimité.

DE 2026-109 – Modification du prix du repas adulte à la cantine.

Il est proposé de modifier le tarif des repas adultes pris à la cantine et de les étendre à tout le personnel communal à compter de la rentrée du 2 novembre 2026. Ceci afin se rapprocher du prix de revient qui a fortement augmenté ces derniers mois et afin d'établir un tarif social en fonction des revenus.

Tarif unique actuel adulte : 6 € le repas

Après débats, les propositions tarifs adultes à compter du 2 novembre 2026 sont les suivantes :

- agents stagiaires non rémunérés : 4 € le repas
- agents communaux titulaires, contractuels, enseignants, tout intervenant au sein de l'école ou de l'ACM, tarifs en fonction des revenus :
 - revenus inférieurs ou égal à 2 000 €/ mois : 6 € le repas
 - revenus à partir de 2 001 €/mois : 9 € le repas

Adopté à l'unanimité

DE 2026-110 – Création d'un poste permanent à temps complet au service administratif.

Il est proposé de créer un poste de catégorie C suite à l'avancement de grade de la secrétaire de mairie

Adopté à l'unanimité

DE 2026-111 – Création d'un poste permanent à temps complet au service culturel – communes de moins de 1 000 habitants (cas ou l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article L 332-8-3° du code général de la fonction publique).

Il est proposé de créer un poste permanent à temps complet au service du Château afin de pérenniser le poste de responsable qui sera ainsi en capacité de préparer la saison touristique avant l'ouverture au public.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-112 - Création d'un poste pour accroissement d'activité au service culturel.

En attendant de réaliser les démarches pour la création du poste cité à l'affaire précédente il est proposé de créer un poste à temps complet au service du Château pour accroissement d'activité, jusqu'au 31 décembre 2026.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-113 – Journées du patrimoine 2026 – tarifs réduits pour les visites du Château.

Les journées du patrimoine sont organisées les 19 et 20 septembre prochains. Jusqu'à présent les visiteurs entraient gratuitement au Château. Considérant que ce sont des journées attractives qui drainent un grand nombre de visiteurs, il est proposé de fixer les tarifs réduits suivants, comme cela se fait sur de nombreux sites touristiques :

- Adulte – visite libre : 3,00 €
- Adulte – visite guidée : 4,50 €
- Gratuité pour les moins de 18 ans et les étudiants
- Gratuité habituelle pour les guides touristiques, la presse, etc.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-114 - Logement communal – exonération de loyers.

Le logement situé au-dessus de la bibliothèque a été loué début août propre et mis aux normes mais nécessitant une mise en peinture générale. Le locataire a proposé à la commune d'acheter la peinture et de réaliser lui-même le travail.

Il est proposé de l'exonérer de 2 mois de loyers, soit 1 170,34 €.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-115 – Acquisition de terrain à Carniol.

Il est proposé à la commune l'acquisition de 2 parcelles de terrain cadastrées section 038C n° 233 (1 185 m²) et n°84 (1 822 m²) situées à la sortie du hameau de Carniol, vers Oppedette, pour un montant total de 7 500 €.

Adopté à l'unanimité

DE 2026-116 – Accueil collectif de mineurs - convention en alternance pour l'obtention d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS)

S'agissant en réalité d'une convention de stage qui n'entraîne aucun engagement financier pour la commune, le conseil municipal ne doit pas délibérer à ce sujet, cette affaire est donc annulée.

Fait à Simiane la Rotonde, le 17 septembre 2026.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

